

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN
DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

Séance du 24 septembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	8

L'an deux mil neuf et le vingt quatre septembre à dix sept heures trente, le Conseil d'administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Théodose FABRIANO, vice-présidente

Date de la convocation

14.09.2009

Présents : Mesdames AUTOR, BERARD, DE SAINT ROMAIN, EGIDO, FABRIANO, PINEAU et Messieurs BORDERIES, GARCIA

Objet de la délibération

Adhésion à l'UNCCAS

Absent excusé : Monsieur BISSON

N° 8/2009

Secrétaire de séance : Madame BERARD

Après avoir pris connaissance des statuts et des buts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Considérant l'intérêt pour le Centre Communal d'Action Sociale d'adhérer à cette association et de bénéficier de ses conseils techniques et de ses publications,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adhérer à l'UNCCAS dont le siège est situé Villa Souchet – 105, avenue Gambetta – BP 3 – 75960 Paris cedex 20

Article 2 : de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixée par les instances habilitées de l'Union

Article 3 : de contracter un abonnement à la revue mensuelle ACTES

Article 4 : dit que les crédits sont inscrits au budget primitif

Article 5 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du C.C.A.S.

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Pour extrait conforme,
Lieuxaint, le 25 septembre 2009

Michel BISSON
Président du CCAS